

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 19 mars 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 19 mars 2024 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup> Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Richard Foster	Forestville
M. Donald Perron	Longue-Rive
M <sup>me</sup> Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup> Claire Savard	Colombier
M. Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absent :

M. Richard Therrien	Tadoussac
---------------------	-----------

Assistent également à cette séance :

M. Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M <sup>me</sup> Marylise Bouchard	Conseillère aux communications
M <sup>me</sup> Claudine Dufour	Adjointe de direction
M <sup>me</sup> Élise Guignard	Directrice générale et greffière-trésorière

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2024;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
  - 5.1. Gestion contractuelle - liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un même fournisseur pour l'année 2023;
  - 5.2. Adoption du rapport annuel 2023 sur l'application des règlements 150-2019, 150-1-2021 et 150-2-2022 portant sur la gestion contractuelle;
  - 5.3. Adoption d'une Politique de gestion et d'utilisation des médias sociaux;
  - 5.4. Conseiller juridique - entente de services professionnels pour 2024-2025;
6. Aménagement du territoire :

- 6.1. Développement de la villégiature - mandat;
  - 6.2. Approbation du Règlement 2023-175 de la Municipalité des Bergeronnes;
  - 6.3. Approbation du Règlement 2023-178 de la Municipalité des Bergeronnes;
  - 6.4. Adoption du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 164-2024 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
  - 6.5. TNO - fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière;
  - 6.6. Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet :
    - 6.6.1. Modification à la politique;
    - 6.6.2. Adoption du budget 2024 et appel de projets;
  - 6.7. Schéma d'aménagement et de développement - accompagnement;
7. Technique et environnement :
- 7.1. Acceptation finale du contrat 2021-03 - transport des déchets, matières recyclables et des matériaux secs entre les sites de transfert et leurs lieux de traitement;
8. Développement économique et social :
- 8.1. Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - adoption des priorités d'intervention 2024;
  - 8.2. Appel d'offres pour la mise en œuvre de la Signature innovation : La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt - modification à la résolution 2024-02-064;
  - 8.3. Fonds locaux de solidarité FTQ - acceptation de la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement;
  - 8.4. Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption de projets;
  - 8.5. Politique de soutien aux études préalables et Fonds d'expertise à la réalisation de projets (PSEFE) - adoption d'un projet;
  - 8.6. Programme de vitalisation municipale (FRR4) - adoption de projets;
  - 8.7. Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS) - annulation du projet 2023-135;
9. Développement culturel et touristique :
- 9.1. Programme Aide aux initiatives de partenariat (Entente de développement culturel) - adoption de projets;
10. Transport :
- 10.1. Aide financière au transport collectif pour 2023-2024 - reddition de compte;
  - 10.2. Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) - reddition de compte;
11. Correspondance :
- 11.1. Demande de renflouement du Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale;
  - 11.2. Demande d'abaissement de la limite de vitesse dans le secteur ouest de la route 138 dans la municipalité des Escoumins - appui;
12. Gestion financière :

- 12.1. Adoption du rapport des déboursés;
  - 12.2. AccèsD Affaires - désignation de l'administratrice principale;
  - 12.3. Ordre du Mérite Nord-Côtier - demande de soutien financier pour la 41<sup>e</sup> investiture;
13. Affaires nouvelles;
  14. Période de questions;
  15. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#### RÉSOLUTION 2024-03-085

### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point « 13. Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### RÉSOLUTION 2024-03-086

### ***Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2024***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2024, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

#### RÉSOLUTION 2024-03-087

### ***Gestion contractuelle - liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un même fournisseur pour l'année 2023***

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 961.4 (2) du *Code municipal du Québec* prévoyant la publication sur son site Web, au plus tard le 31 mars de chaque année, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte et publie sur son site Web la liste des contrats de 2 000 \$ et plus passés en 2023 avec un même contractant, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

RÉSOLUTION 2024-03-088

***Adoption du rapport annuel 2023 sur l'application  
des règlements 150-2019, 150-1-2021 et 150-2-2022  
portant sur la gestion contractuelle***

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), ainsi que de l'article 43 du *Règlement n° 150-2019 sur la gestion contractuelle*, déposer un rapport annuel concernant l'application de son règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle et mises en place afin d'assurer une saine gestion de ses contrats;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte et publie sur son site Web le *Rapport annuel 2023 sur l'application des règlements 150-2019, 150-1-2021 et 150-2-2022 portant sur la gestion contractuelle*.

RÉSOLUTION 2024-03-089

***Adoption d'une Politique de gestion  
et d'utilisation des médias sociaux***

CONSIDÉRANT QUE les médias sociaux ont modifié la façon de communiquer, réduisant parallèlement la ligne entre la vie professionnelle et la vie personnelle;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux sociaux sont des médias publics et qu'ils doivent être utilisés de façon réfléchie et structurée, en plus d'être abordés avec prudence et de manière encadrée;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte la *Politique de gestion et d'utilisation des médias sociaux de la MRC de La Haute-Côte-Nord*, telle que présentée.

RÉSOLUTION 2024-03-090

***Conseiller juridique - entente  
de services professionnels pour 2024-2025***

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir la direction générale au niveau juridique afin de représenter les intérêts de la MRC dans les divers dossiers qu'elle a à traiter, ainsi que pour les dossiers de collecte et de perception des comptes à recevoir;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise la signature d'une entente de services professionnels relativement à un mandat de consultations juridiques générales et d'un service de perception, avec la société d'avocats Cain Lamarre de Chicoutimi, pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025, selon les termes de la proposition du 26 janvier 2024;

QU'il autorise la préfet et la directrice générale à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2024-03-091

### ***Développement de la villégiature - mandat***

ATTENDU l'entente entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et la MRC de La Haute-Côte-Nord, lui octroyant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion foncière;

ATTENDU QUE la MRC a analysé quelques plans d'eau pouvant faire l'objet d'un développement de villégiature;

ATTENDU QUE les lacs Walsh, du Mille 45, Joanne, Croche et Juanita présentent des opportunités de développement intéressantes;

ATTENDU QUE la MRC souhaite évaluer la possibilité de développer de nouveaux emplacements de villégiature;

ATTENDU QUE la prochaine étape consiste à inscrire la MRC de La Haute-Côte-Nord au tirage au sort 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate le personnel du Service de l'aménagement du territoire à procéder à l'inscription de la MRC de La Haute-Côte-Nord au processus de tirage au sort 2024 pour les lacs Walsh, du Mille 45, Joanne, Croche et Juanita;

QU'il accepte tous les frais reliés à ce mandat.

#### RÉSOLUTION 2024-03-092

### ***Approbation du Règlement 2023-175 de la Municipalité des Bergeronnes***

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a adopté le Règlement 2023-175 modifiant son règlement de zonage 2010-050 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

approuve le Règlement 2023-175 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité des Bergeronnes lors d'une séance ordinaire tenue le 20 novembre 2023;

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2024-03-093

***Approbation du Règlement 2023-178  
de la Municipalité des Bergeronnes***

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a adopté le Règlement 2023-178 modifiant son règlement de zonage 2010-050 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le Règlement 2023-178 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité des Bergeronnes lors d'une séance ordinaire tenue le 12 février 2024;

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2024-03-094

***Adoption du Règlement de contrôle intérimaire (RCI)  
numéro 164-2024 relatif à l'implantation d'éoliennes  
sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite encadrer l'implantation d'éoliennes par son Schéma d'aménagement et de développement en processus de révision;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite régir ou prohiber à l'aide d'un règlement de contrôle intérimaire, certains usages, constructions ou ouvrages en lien avec une éolienne, et ce, pour des raisons de sécurité publique, d'harmonisation et de bien-être général;

CONSIDÉRANT les orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui concernent le développement de l'énergie éolienne;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'éoliennes sur terres publiques est aussi encadrée par des Plans régionaux de développement du territoire public – volet éolien (PRDTP) et le Plan d'aménagement du territoire public (PATP);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a précédé le présent règlement lors de la séance du 20 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 164-2024 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord*.

RÉSOLUTION 2024-03-095

**TNO - fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière**

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe l'Association de chasse et pêche Nordique que sa demande adressée au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, portant sur la fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière (du km 7 au km 70) après le déneigement du printemps prochain, soit du 5 avril au 17 mai 2024, ne contrevient pas aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement.

RÉSOLUTION 2024-03-096

**Modification à la Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet**

ATTENDU QUE le 23 novembre 2022, le conseil a adopté la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet* (résolution 2022-11-358);

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à cette politique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet* telle que modifiée en date du 13 mars 2024;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2022-11-358.

RÉSOLUTION 2024-03-097

**Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO - adoption du budget 2024 et appel de projets**

CONSIDÉRANT l'adoption, en novembre 2022, de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet* (résolution 2022-11-358);

CONSIDÉRANT QUE selon cette politique, le conseil doit déterminer annuellement le montant de l'enveloppe disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte la proposition d'affectation budgétaire pour 2024 dans le cadre de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet*, telle que présentée ci-après :

<u>Description du volet</u>	<u>Sommes affectées</u>
<b>Volet 1</b> : Maintien des chemins multiusages	120 000,00 \$
<b>Volet 2</b> : Mesures d'urgence	41 000,00 \$
<b>Volet 3</b> : Aide complémentaire PADF	23 354,00 \$
<b>Volet 4</b> : Aide complémentaire restauration des traverses	15 646,00 \$
<b>Total</b> :	<u>200 000,00 \$</u>

QU'il mandate la Direction générale à procéder à un appel de projets.

RÉSOLUTION 2024-03-098

***Schéma d'aménagement et de développement révisé -  
accompagnement***

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre 2018, le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informait la MRC que certains éléments de son Schéma d'aménagement et de développement révisé ne respectaient pas les orientations que le gouvernement, ses ministères, ses mandataires et les organismes publics poursuivent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit remplacer le Schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite être accompagnée pour mener cette démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil octroie un contrat à Forum - Service d'urbanisme pour un mandat d'accompagnement dans le cadre de la révision de son Schéma d'aménagement et de développement, conformément à l'offre de services du 29 février 2024;

QUE le montant de la dépense soit pris à même le *Volet 2 du Fonds régions et ruralité* (FRR 2).

RÉSOLUTION 2024-03-099

***Acceptation finale du contrat 2021-03 - transport  
des déchets, matières recyclables et des matériaux secs  
entre les sites de transfert et leurs lieux de traitement***

ATTENDU le contrat intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et l'entreprise Bouffard sanitaire inc. pour le transport des déchets, matières recyclables et matériaux secs entre les sites de transfert et les lieux de traitement, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 15 octobre 2023;

ATTENDU QUE l'entreprise Matrec s'est portée acquéreuse de Bouffard sanitaire inc.;

ATTENDU QUE Matrec, conformément aux dispositions du cahier des charges, a fourni l'attestation de conformité de fin de contrat émise par la CNESST, ainsi que le formulaire *Déclaration de paiement de main-d'oeuvre, salaires, fournisseurs et sous-traitants*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil procède à l'acceptation finale du contrat 2021-03 intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et l'entreprise Bouffard sanitaire inc./Matrec pour le transport des déchets, matières recyclables et matériaux secs entre les sites de transfert et les lieux de traitement, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 15 octobre 2023.

**Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 - Soutien  
à la compétence de développement local et régional -  
adoption des priorités d'intervention 2024**

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU l'*Entente relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* intervenue le 31 mars 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

ATTENDU QUE l'article 18 de cette entente mentionne que la MRC doit établir et adopter annuellement ses priorités d'intervention, les publier sur son site Web et les transmettre à la Ministre;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte ses priorités d'intervention pour l'année 2024, de la façon suivante :

<b>Priorités d'intervention de la MRC La Haute-Côte-Nord 2024</b>	
<b>Un territoire dynamique offrant à la population un milieu de vie intéressant avec une variété de services</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien au développement culturel</li><li>• Soutien des saines habitudes de vie</li><li>• Transport adapté et collectif</li><li>• Accueil des nouveaux arrivants et immigrants</li><li>• Habitation</li><li>• Soutien à l'offre récréotouristique</li><li>• Maintien et développement des infrastructures municipales</li></ul>
<b>Avoir une économie forte, diversifiée et innovante</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien aux entreprises créatrices de richesse</li><li>• Soutien aux projets innovants</li><li>• Soutien aux projets régionaux structurants</li><li>• Soutien au développement touristique</li><li>• Soutien au développement territorial en agroalimentaire</li><li>• Mise en application du plan de développement de la zone agricole</li><li>• Optimisation de la gestion des terres publiques intramunicipales</li><li>• Mise en valeur des ressources naturelles et du développement énergétique</li></ul>
<b>Environnement et territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation de mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire</li><li>• Optimiser l'utilisation des écocentres en améliorant les infrastructures, les services et la sensibilisation des usagers</li><li>• Implantation de la collecte de la matière organique</li><li>• Réduction des GES</li></ul>

QUE ces priorités d'intervention soient publiées sur le site Web de la MRC et transmises à la Ministre.

RÉSOLUTION 2024-03-101

***Appel d'offres pour la mise en œuvre de la Signature innovation  
« La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt » -  
abrogation de la résolution 2024-02-064***

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, par la résolution 2024-02-064, a mandaté la directrice générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour recourir aux services d'une firme qui aura le mandat de réaliser la mise en œuvre de la Signature innovation : *La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt*;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'estimation du coût du contrat, il y a plutôt lieu de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la directrice générale à lancer un appel d'offres public pour recourir aux services d'une firme qui aura le mandat de réaliser la mise en œuvre de la Signature innovation : *La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt*;

QUE la présente résolution abroge la résolution 2024-02-064.

RÉSOLUTION 2024-03-102

***Fonds locaux de solidarité FTQ - acceptation de la lettre d'offre  
et convention de crédit variable à l'investissement***

CONSIDÉRANT QUE Fonds locaux de solidarité FTQ offre de modifier les termes de son investissement conclu le 22 novembre 2017 avec la MRC de La Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte l'offre de crédit variable à l'investissement selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* du 6 mars 2024;

QUE le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, et Madame Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et en son nom, tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite *Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement*, ainsi que les annexes qui y sont jointes.

RÉSOLUTION 2024-03-103

***Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption de projets***

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises (PSE)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets satisfont les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'investissement commun (CIC) et le Comité consultatif en développement économique ont analysé les projets et qu'ils sont favorables à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la décision du Comité d'investissement commun et du Comité consultatif en développement économique d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-014	PM Lessard Inc.	Expansion - PML Entretien paysager	10 800,00 \$
2024-028	Cœur Sauvage	Démarrage - Cœur Sauvage	28 723,00 \$
2024-029	Mécanique D.A.I.	Relève - Mécanique DAI	30 000,00 \$
2024-020	Festival du Fjord	Projet Web	9 798,40 \$
<b>Total :</b>			<b>79 321,40 \$</b>

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

#### RÉSOLUTION 2024-03-104

### ***Politique de soutien aux études préalables et Fonds d'expertise à la réalisation de projets (PSEFE) - adoption d'un projet***

CONSIDÉRANT QU'un promoteur a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux études préalables et Fonds d'expertise à la réalisation de projets* (PSEFE);

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux études préalables et Fonds d'expertise à la réalisation de projets* (PSEFE) :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-036	Municipalité de Tadoussac	Solution Nature Tadoussac	5 000 \$
<b>Total :</b>			<b>5 000 \$</b>

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

#### RÉSOLUTION 2024-03-105

### ***Programme de vitalisation municipale (FRR4) - adoption de projets***

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère ce programme à même le *Volet 4 du Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés rencontrent les critères d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vitalisation a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du Comité de vitalisation, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2022-054	Centre des Femmes de Forestville	Réaménagement du Centre des Femmes	100 000,00 \$
2024-017	Club de soccer mineur de Forestville	Réfection du terrain de soccer, phase 2 éclairage	33 261,81 \$
2024-022	Municipalité des Bergeronnes	Sécurisation du mobilier de la bibliothèque	10 410,60 \$
2024-024	Municipalité de Tadoussac	Les aînés en action - projet de bancs	7 268,54 \$
2024-025	MRC La Haute-Côte-Nord	Enseignes de sensibilisation - Marées	77 584,72 \$
2024-026	MRC La Haute-Côte-Nord	Enseignes pylônes	129 449,59 \$
<b>Total :</b>			<b>357 975,26 \$</b>

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

#### RÉSOLUTION 2024-03-106

### ***Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS) - annulation du projet 2023-135***

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a accordé une aide financière de 138 000 \$ au projet 2023-135 de l'entreprise 9320-1416 Québec Inc. (Les Écumeurs du Saint-Laurent) pour l'achat et la revitalisation d'une entreprise de croisières aux baleines (résolution 2024-02-066);

ATTENDU QUE l'aide financière n'est plus requise de la part du promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil abroge la résolution 2024-02-066.

#### RÉSOLUTION 2024-03-107

### ***Programme Aide aux initiatives de partenariat (Entente de développement culturel) - adoption de projets***

CONSIDÉRANT le programme *Aide aux initiatives de partenariat* (Entente de développement culturel) intervenu avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE les projets ci-dessous correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la Politique culturelle révisée 2014;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par le Service de développement économique, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, et qu'ils répondent aux exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de contribuer aux projets suivants :

N° dossier	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-EDC-01	Soutien culturel	CPE La Giroflée	Les p'tites histoires au CPE	6 600 \$
2024-EDC-02	Soutien culturel	Lynx St-Marc	Jamais deux sans TWA!	7 500 \$
2024-EDC-03	Soutien culturel	L'Odyssée Artistique	Entre Nous	7 700 \$
2024-EDC-04	Soutien culturel	Archéoconsultant	Fouille archéologique à la Ferme Hovington	7 797,60 \$
2024-EDC-05	Soutien culturel	Festival du Fjord	Powerage220	6 300 \$
2024-EDC-06	Soutien culturel	Festival du Fjord	Artistes émergents	5 600 \$
<b>Total :</b>				<b>41 497,60 \$</b>

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

#### RÉSOLUTION 2024-03-108

### ***Aide financière au transport collectif pour 2023-2024 - reddition de compte***

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière intervenue avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le versement d'une aide financière maximale de 135 532 \$ pour la relance du transport collectif au cours de l'exercice 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 6 de la convention d'aide financière, la MRC doit transmettre un rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve le *Rapport final des pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies en 2023 par rapport à l'année de référence 2019 dans le cadre de l'aide ponctuelle annoncée au budget 2023-2024 pour soutenir la relance du transport collectif en 2023* daté du 19 février 2024.

RÉSOLUTION 2024-03-109

***Programme d'aide d'urgence au transport collectif  
des personnes (PAUTC) - reddition de compte***

ATTENDU QUE le *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes* (PAUTC) du ministère des Transports du Québec (MTQ) a pris fin le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE les modalités du programme prévoient le dépôt d'un rapport final attestant les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve le *Rapport final PAUTC attestant les pertes de revenus subies et les dépenses découlant de la pandémie de COVID 19* tel que déposé.

***Correspondance***

La directrice générale dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2024-03-110

***Demande de renflouement du Fonds régions et ruralité - Volet 4 -  
Soutien à la coopération intermunicipale***

ATTENDU QUE le *Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale* du *Fonds régions et ruralité* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens;

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités et MRC ont déposé ou ont prévu déposer des demandes d'aide financière dans le cadre de ce programme afin d'améliorer les services aux citoyens et respecter leurs obligations;

ATTENDU les avis de refus ou d'information reçus du MAMH à l'effet qu'il n'y a plus de fonds pour le financement de nouvelles initiatives, et ce, jusqu'en mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande à la ministre des Affaires municipales de renflouer le *Volet 4* du *Fonds régions et ruralité* afin d'assurer un soutien adéquat pour les nombreux projets déposés et à venir d'ici le 31 mars 2025;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales, au député de René-Lévesque, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

RÉSOLUTION 2024-03-111

***Demande d'abaissement de la limite de vitesse dans le secteur ouest de la route 138 dans la municipalité des Escoumins - appui***

ATTENDU QUE la limite de vitesse sur la route 138 dans le secteur des Tourbières Lambert aux Escoumins jusqu'au garage Desmeules Auto, est de 90 km/heure;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, ce secteur est problématique en raison de l'achalandage dans les nombreux commerces en bordure de route, pour sortir de certaines entrées publiques et privées, et qu'il y a souvent des accrochages face au Dépanneur Chamberland;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins du Saguenay–Saint-Laurent projette se relocaliser et de construire un nouveau bâtiment tout près de la Coopérative funéraire Haute-Côte-Nord, et que celle-ci dessert les municipalités des Bergeronnes et des Escoumins, ainsi que la communauté Essipit;

ATTENDU QUE le conseil municipal des Escoumins a déposé en octobre 2023 une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin d'abaisser la limite de vitesse de 90 à 70 km/heure à partir de l'intersection de la rue des Pilotes pour tout ce secteur et que cette requête a été refusée;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la Municipalité des Escoumins dans ses démarches auprès du MTMD afin de faire abaisser la limite de vitesse sur la route 138 de 90 à 70 km/heure à partir de l'intersection de la rue des Pilotes jusqu'au garage Desmeules Auto.

RÉSOLUTION 2024-03-112

***Adoption du rapport des déboursés***

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la direction générale (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du Règlement 150-2019 et ses amendements en vigueur);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024 au montant de 596 996,02 \$;
- le journal des salaires du 2 février 2024 au montant de 62 212,57 \$;
- le journal des salaires du 16 février 2024 au montant de 58 470,99 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de février 2024 au montant de 10 801,66 \$;

le tout totalisant une somme de 728 481,24 \$.

RÉSOLUTION 2024-03-113

***AccèsD Affaires - désignation de l'administratrice principale***

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des modifications au service *AccèsD Affaires* de Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE Madame Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée à titre d'administratrice principale du service *AccèsD Affaires*;

QUE la présente résolution abroge la résolution 2022-03-105.

RÉSOLUTION 2024-03-114

***Ordre du Mérite Nord-Côtier - demande de soutien financier pour la 41<sup>e</sup> investiture***

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre du Mérite Nord-Côtier tiendra, le 2 juin prochain, sa 41<sup>e</sup> investiture dont le but est de reconnaître et d'honorer ceux et celles qui, par leur dévouement bénévole, contribuent au mieux-être des communautés sur le territoire de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite la participation financière des MRC de la Côte-Nord pour la réalisation de cette journée de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer financièrement à la réalisation de cet événement par un montant de 250 \$;

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement de la MRC.

***Période de questions***

Madame la Préfet, assistée de la direction générale, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

***Certificat de disponibilité***

Je soussignée, Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 19 mars 2024.

---

Élise Guignard, MBA, CPA  
Directrice générale et greffière-trésorière

RÉSOLUTION 2024-03-115

***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimentement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 33.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet

---

Élise Guignard, MBA, CPA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière